

Québec, le 21 janvier 2007

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec GIR 6A6

Madame, Monsieur,

À titre de simple citoyenne, je souhaite exprimer ma vive opposition à l'implantation d'un port méthanier sur la rive sud de la région de Québec. Trop d'incertitudes et de vagues garanties verbales entourent cette entreprise.

La provenance et la destination de ce gaz naturel, à moyen et à long terme, demeurent mal assurées. Et les affirmations à ce sujet laissent sceptique. D'où viendra le gaz naturel et quelles seront les répercussions environnementales de son extraction : prévoit-on, entre autres, explorer le sous-sol du golf et du fleuve Saint-Laurent, zones écologiques déjà fragilisées? Ce nouvel approvisionnement est-il destiné à remplacer celui détourné et devant servir dans le processus de séparation du mazout des sables bitumineux? Rabaska ferait-il assumer à la population les risques et les désagréments de cette aventure sans aucuns impératifs de résultats économiques significatifs et surtout de sauvegarde environnementale?

Les informations et réponses fournies, à la pièce, par les promoteurs de ce projet n'invalident en rien les objections suivantes regroupées de façon thématique pour fin de concision.

SAUVEGARDE PATRIMONIALE

- Défigurer la région de Québec, ville classée au palmarès du patrimoine mondial.
- Priver les résidents d'un panorama unique.

TOURISME

- Aller à l'encontre de la tendance européenne visant à restituer la beauté et la salubrité des fleuves et des rivières, des parcours empruntés par les excursions et croisières touristiques.

PRATIQUES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

- Sacrifier des activités sportives et récréatives ou les assujettir aux exigences des manœuvres de navigation des méthaniers
- Générer la navigation de plaisance : voiliers, yachts, sans parler des courses de canots hivernales.

ÉCONOMIE

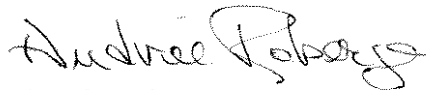
- Dévaloriser des propriétés résidentielles et des terres agricoles (gazoduc).
- Hausser le coût des primes d'assurances.
- Mettre en péril la rentabilité d'entreprises touristiques (hôtels, gîtes, restaurants, théâtres, boutiques, etc.) misant sur la beauté et la sécurité des lieux.
- Faire encourir aux contribuables les coûts d'éventuels dégâts environnementaux contre des retombées économiques à court terme.

SÉCURITÉ

- Accepter naïvement les risques refusés par d'autres villes côtières plus prospères.
- Faire fi des difficultés de navigation spécifiques au fleuve Saint-Laurent.
- Refuser de prendre en compte l'impact des bouleversements climatiques sur la navigation maritime et fluviale.

Bref, faire preuve d'insouciance ou de complaisance face à des projets et à des attitudes le plus souvent réservés à des pays du tiers monde qui n'ont pas le choix de refuser.

Veuillez recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Andrée Roberge